Corrigé du brevet d’histoire-géographie 2011 : Métropole, juin 2011

Corrigé du brevet d’histoire-géographie – 3ème

Voici le corrigé du brevet d’histoire-géographie et d’enseignement moral et civique, session 2011 « Métropole », juin. Chaque réponse est rédigée, et le développement construit est donné en entier comme modèle. Pour progresser, fais d’abord le sujet seul, puis repère ce qui manque dans ta copie. Ensuite, comble tes lacunes avec le programme d’histoire de 3ème.

Première partie : Histoire et géographie (18 points)

Sujet n°1 – Histoire : le régime de Vichy

Question 1 (document 1, 2 points)

Deux arguments : un seul homme concentre le pouvoir, le maréchal Pétain, chef de l'État français, qui a « la plénitude du pouvoir gouvernemental » . Il nomme et révoque les ministres, qui ne sont responsables que devant lui et non devant un Parlement. Par ailleurs, il exerce le pouvoir législatif, promulgue les lois et dispose de la force armée. Il n'y a donc plus de séparation des pouvoirs. De plus, l'Assemblée nationale a remis tous les pouvoirs au gouvernement pour rédiger une nouvelle Constitution. Le peuple n'a jamais voté sur ce texte.

Question 2 (document 2, 3 points)

Les deux personnages sont le maréchal Pétain, chef de l'État français, et Adolf Hitler, chancelier allemand. Ils se rencontrent à Montoire, le 24 octobre 1940. La poignée de main symbolise le début de la collaboration d'État entre le régime de Vichy et l'Allemagne nazie. Quelques jours plus tard, Pétain annonce qu'il entre « dans la voie de la collaboration ». La France de Vichy accepte de coopérer avec le vainqueur, politiquement, économiquement et policièrement.

Question 3 (document 3, 3 points)

L'affiche oppose la France d'avant, en ruine, et la France nouvelle, solide. Première idée : la défaite et le désordre de la IIIème République viennent de défauts (paresse, démagogie, individualisme). Ces défauts sont responsables de la ruine du pays. Seconde idée : la France doit se reconstruire sur de nouvelles valeurs (travail, famille, patrie) et sur la discipline, l'ordre, l'épargne et le courage. C'est la Révolution nationale. Cette affiche est une affiche de propagande, de la politique de Vichy. Elle glorifie le régime du maréchal Pétain et condamne la République.

Paragraphe argumenté (10 points). Texte modèle.

Après la défaite de juin 1940, le maréchal Pétain signe l'armistice et installe son gouvernement à Vichy. Quels sont les principaux caractères du régime de Vichy ?

C'est d'abord un régime autoritaire et non démocratique. Le 10 juillet 1940, l'Assemblée nationale donne les pleins pouvoirs à Pétain, qui devient chef de l'État français. La République

disparaît, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » laisse la place à « Travail, Famille, Patrie ». Il n'y a plus d'élections, le régime censure la presse et persécute les opposants. La propagande développe le culte du chef.

Une idéologie et une politique d'exclusion

C'est ensuite un régime qui propose une idéologie réactionnaire, la Révolution nationale. Elle condamne la IIIème République et ses défauts, valorise le travail, la famille, l'ordre, la discipline, le retour à la terre. L'État contrôle la jeunesse, les syndicats et l'enseignement. Il met en place une politique d'exclusion. Dès octobre 1940, le statut des Juifs les écarte de nombreux emplois. Le régime pourchasse aussi les étrangers, les francs-maçons et les communistes.

C'est enfin un régime qui collabore avec l'Allemagne nazie. Après l'entrevue de Montoire (24 octobre 1940), le gouvernement de Vichy livre des produits et des travailleurs (STO). Il aide la police allemande et participe à la déportation des Juifs. La Résistance conteste ce régime, qui disparaît à la Libération, en 1944, avec le rétablissement de la République.

Sujet n°2 – Géographie : le Japon, une puissance mondiale et ses limites

Question 1 (document 1, 3 points)

Le Japon est une puissance mondiale : il a des relations avec tous les continents. Il exporte des produits manufacturés vers l'Union européenne, les États-Unis et l'Asie, importe des matières premières, de l'énergie et des produits alimentaires (Moyen-Orient, Afrique, Australie, Amérique latine). Il investit à l'étranger, et sa bourse de Tokyo est au deuxième rang mondial. Mais il se tourne aussi vers l'Asie-Pacifique. Parmi ses principaux clients figurent ses voisins proches, la Chine, la Corée du Sud, Hong Kong et Singapour, ainsi que les États-Unis, de l'autre côté du Pacifique.

Question 2 (document 2, 2 points)

La puissance japonaise s'exerce dans le domaine culturel. Le Japon exporte des produits de son industrie culturelle (mangas, jeux vidéo, musique). Cela lui donne une influence mondiale et une culture de masse qui fait rêver la jeunesse du monde.

Question 3 (documents 1, 2 et 3, 3 points)

Document 1 : le Japon dépend des importations de matières premières et d'énergie, car il n'en possède pas. Il dépend aussi de ses clients. Pour le document 2 : il n'a ni arme nucléaire ni siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Document 3 : la concurrence de la Chine, dont le PIB rattrape celui du Japon vers 2010 et le dépasse largement dans les prévisions. Le Japon perd son rang de deuxième économie mondiale.

Paragraphe argumenté (10 points). Texte modèle.

Le Japon est un petit archipel pauvre en ressources, mais il est devenu une grande puissance. Quelle est sa puissance et quelles en sont les limites ?

Le Japon est d'abord une puissance économique mondiale. Deuxième économie du monde pendant longtemps, il possède de grandes entreprises (automobile, électronique). La bourse de Tokyo est au deuxième rang mondial, et il exporte des produits manufacturés vers l'Union

européenne, les États-Unis et l'Asie. Il investit aussi à l'étranger. Il s'appuie sur une puissance technologique et, de plus en plus, sur une puissance culturelle. Mangas, jeux vidéo et musique rayonnent dans le monde.

Cependant, cette puissance a des limites. Sur le plan économique, le Japon est dépendant des importations de matières premières et d'énergie (Moyen-Orient, Afrique, Australie). Il dépend aussi des marchés de ses clients. Il subit la concurrence de la Chine, dont le PIB l'a rattrapé vers 2010 et devrait le dépasser. Le Japon perd ainsi sa deuxième place. Sur le plan politique et militaire, il ne possède pas l'arme nucléaire. Il n'a pas de siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Il subit aussi des risques naturels (séismes, tsunamis) et un vieillissement rapide de sa population. Le Japon est donc une grande puissance, mais une puissance fragile et centrée sur l'Asie.

Deuxième partie : Éducation civique (12 points)

L'élaboration des lois en France

Question 1 (document 1, 1 point)

Deux éléments : des représentants élus du peuple discutent et votent la loi, dans deux assemblées, l'Assemblée nationale et le Sénat, après un débat en commissions. L'élaboration passe par plusieurs étapes et contrôles (Conseil d'État, Conseil constitutionnel) avant la promulgation et la publication au Journal officiel. Cela permet la discussion et la transparence. On peut aussi citer le fait que l'initiative peut venir du gouvernement ou des parlementaires. On peut aussi dire que les citoyens expriment leurs souhaits (« On veut une loi ! »).

Question 2 (documents 1 et 2, 1 point)

Le Conseil constitutionnel vérifie que la loi votée est conforme à la Constitution. Des parlementaires peuvent le saisir, par exemple plus de 60 députés (ou sénateurs). Il censure les dispositions contraires à la Constitution, comme pour la loi Hadopi. On promulgue alors la loi sans les articles censurés.

Question 3 (documents 1 et 3, 2 points)

En cas de désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat, une commission mixte paritaire cherche un texte commun. Si le désaccord persiste, c'est l'Assemblée nationale qui a le dernier mot et adopte la loi. Le président de la République promulgue la loi dans les quinze jours qui suivent la transmission au gouvernement de la loi définitivement adoptée (art. 10).

Paragraphe argumenté (8 points). Texte modèle.

En France, le Parlement vote la loi (art. 34), mais son élaboration est un long processus qui associe plusieurs institutions. Comment élabore-t-on les lois ?

D'abord, l'initiative appartient au Premier ministre et aux membres du Parlement (art. 39) : un texte du gouvernement s'appelle un projet de loi, un texte d'un parlementaire une proposition de loi. Le Conseil d'État examine un projet de loi, puis le Conseil des ministres l'adopte, comme la loi Hadopi en juin 2008. Le gouvernement le dépose ensuite devant une assemblée.

Ensuite, la commission étudie le texte, puis l'Assemblée nationale et le Sénat le débattent et le

votent. Ils se transmettent le texte : c'est la navette parlementaire. En cas de désaccord, une commission mixte paritaire, composée de députés et de sénateurs, propose une version commune. Sinon, l'Assemblée nationale a le dernier mot.

Enfin, le Conseil constitutionnel vérifie que la loi respecte la Constitution, quand 60 députés, par exemple, le saisissent. Il a censuré plusieurs articles de la loi Hadopi en 2009. Le président de la République promulgue alors la loi dans les quinze jours, puis on la publie au Journal officiel. Ce parcours, qui passe par des représentants élus et par des contrôles, garantit une élaboration démocratique de la loi.

Troisième partie : Repères chronologiques et spatiaux (6 points)

La page 8/8 de ce sujet (repères chronologiques et spatiaux, à rendre avec la copie) ne figure pas dans l'exemplaire numérisé conservé. Elle n'est donc pas retranscrite, et nous ne pouvons fournir aucun corrigé pour cette partie. Pour s'entraîner, les repères habituels de cette partie portent sur des dates clés du programme (1789, 1914-1918, 1939-1945, 1957, 1992). Ils portent aussi sur la localisation de pays, d'océans et de métropoles sur un planisphère.

Conseils pour le jour J

- Pour une affiche de propagande, identifiez qui la produit, à qui elle s'adresse et quel message elle veut faire passer.
- En géographie, justifiez toujours par des éléments précis de la carte (clients, fournisseurs, flux) avant de conclure.
- Pour une limite de puissance, cherchez dans chaque document un fait différent : économique, politique, militaire.
- Pour l'élaboration des lois, retenez l'ordre : initiative, Conseil d'État, Conseil des ministres, Parlement, commission mixte paritaire, Conseil constitutionnel, promulgation.
- Gardez du temps pour les paragraphes argumentés : ils valent 18 points sur 36 de l'épreuve.